

*Anti-inflation—Loi*

l'investisseur. Je pense pas qu'il revienne uniquement au gouvernement de s'atteler à cette tâche. Ce doit être, au contraire, une entreprise vue à l'échelle nationale. Il y va tout autant des intérêts des syndicats que des intérêts des entreprises ou des gouvernements de ramener ce nouvel équilibre.

Pendant la plus grande partie de l'après-guerre, en pleine période de croissance économique j'ai été fonctionnaire et ministre. J'ai eu la chance d'être au cœur des prises de décision pendant toute cette période, où l'on mettait en place tout l'appareil d'un gouvernement moderne, et c'est avec un certain recul que je puis dire que les mobiles qui poussaient alors ceux qui étaient chargés de décider ne seront pas les mêmes pour ceux à qui va incomber, désormais, cette tâche.

On a essayé d'éviter une autre dépression. On avait peur que la demande ne nous permette pas d'utiliser les ressources disponibles, on a essayé de trouver du travail pour chacun, et ainsi de suite. On insistait sur l'expansion, sur le maintien et l'accroissement de la demande, et pendant un certain temps ça marchait bien. Toutefois, à la longue, non seulement nous avons consommé les ressources à un rythme effréné et nous nous sommes buttés à des limites, surtout dans le domaine de l'énergie, ce à quoi nous ne nous attendions pas, mais je crois que nous avons également créé une tendance. Cette tendance est l'une des questions qui m'inquiètent et je crois que bien des personnes qui ont fait la même expérience que moi, croient également que nous ne pouvons plus penser en ces termes. A cette époque, l'affrontement entre les divers preneurs de décisions importait peu. Il importe maintenant et j'espère donc que le gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'accroître la collaboration entre les preneurs de décision dans l'intérêt de tous.

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, dans son discours, le député d'Eglinton (M. Sharp) a donné le même genre d'exemple que lorsqu'il était membre du gouvernement. Je crois que tous les députés conviendraient que son discours était très sérieux et qu'il renfermait des renseignements précieux. Je félicite le député de son excellente contribution à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Alexander:** Il n'a pas raconté l'histoire en entier. Je veux savoir ce qui s'est passé lors des élections de 1974.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Je croyais que le député d'Eglinton avait raconté une histoire très détaillée qui défierait le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) de la réfuter dans les détails.

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, si le ministre du Travail (M. Munro) veut que je la réfute, j'aimerais indiquer, aux fins du compte rendu, que je me rappelle très bien au cours des élections de 1974, que le ministre du Travail, d'autres ministres de la Couronne ainsi que des membres du parti libéral ont dit, à la télévision, à la radio et dans la presse, que les contrôles des prix et des salaires ne seraient pas efficaces et que le gouvernement ne les appliquerait jamais parce qu'ils n'avaient pas été efficaces aux États-Unis ni en Grande-Bretagne.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie.

[M. Sharp.]

**M. Alexander:** Je me rappelle, en particulier, avoir entendu le ministre du Travail déclarer que son gouvernement n'aurait jamais dû adopter des contrôles.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie. Le député sait sûrement qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement, mais plutôt d'un argument qu'il pourrait présenter en temps opportun, s'il le désire.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur l'Orateur, il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. J'ai tout simplement cédé la parole au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), question de courtoisie. Je suis encore sous l'effet de l'adulation dont on l'a entouré à cause de ses longues années de vie publique, mais je ne serai pas assez naïf pour le faire de nouveau.

**M. Alexander:** Je me rappelle les élections de 1974.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Je suis prêt à réengager la lutte avec le député n'importe quand. Le député d'Eglinton a fait un exposé très complet des initiatives et des efforts du gouvernement pour enrayer le processus inflationniste et freiner le taux d'inflation. A mon avis, le document du gouvernement intitulé «Programme de coopération» a servi aussi d'instrument précieux pour promouvoir la participation et le débat essentiels, de l'avis du gouvernement, si nous voulons prendre les décisions économiques et sociales qui s'imposent. Nous avons eu une heureuse surprise ce matin lorsque les représentants de 20 associations différentes, provenant de tous les coins du pays, sont venus nous donner leur opinion et nous soumettre leurs mémoires et ce, à divers titres. C'est le «Programme de coopération» qui a joué le rôle de catalyseur à mon sens. Ce sera d'ailleurs un des documents de référence les plus utiles.

● (1730)

Mon ministère s'est trouvé à la pointe et au centre de la polémique qui entoure la réglementation des salaires et des prix, ce qui se comprend d'ailleurs. Nous connaissons tous la position du Congrès du travail du Canada mais je suis sûr que nous pouvons compter sur des rapports plus constructifs avec le CTC lors de la levée des restrictions. Le député d'Eglinton a beaucoup insisté là-dessus. Il faut reprendre les consultations; j'ai d'ailleurs bon espoir qu'on y arrive.

Je doute qu'il soit utile de raviver les vieilles querelles avec le CTC ou n'importe quel autre organisme ni même avec mon ami le député d'Hamilton-Ouest. Il suffit de se rappeler que, lors du lancement du programme d'austérité, c'est-à-dire en octobre 1975, les relations de travail en général et le système de la négociation collective en particulier faisaient l'objet de critiques sévères et d'un vif mécontentement dans le Canada tout entier.

Il y avait certainement des raisons au mécontentement général qui s'était accumulé sur environ un an depuis l'élection générale de 1974. Ce mécontentement s'est manifesté dans le nombre inacceptable de grèves qui ont entraîné des pertes record en jours-hommes et causé bien des inconvénients et des ennuis au grand public. En plus de la complexité des problèmes que posaient l'inflation et l'érosion du pouvoir d'achat, le processus de la négociation collective subissait en outre la pression de demandes dépassant de loin celles portant sur sécurité d'emploi, l'amélioration des conditions de travail, la motivation, l'égalité des chances et ainsi de suite.